

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 2 octobre 2017, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M^{me} Lise Bellefeuille

M. Steve Leclerc

M. Pierre Darveau

M^{me} Lise Garneau

M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présentes M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

243-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 18 septembre 2017

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

244-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiements - Liste des engagements

245-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période du 7 au 28 septembre 2017, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 28 septembre 2017, ainsi qu'au journal des salaires du mois de septembre 2017, le tout totalisant une somme de 797 281,47 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 4 026 998,91 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 7-2017 ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2016 établissant la tarification pour l'année 2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 18 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 7-2017 a fait l'objet d'une présentation lors de la même séance;

246-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 7-2017, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 13-2016 établissant la tarification pour l'année 2017, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Transferts budgétaires – Approbation

247-2017 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les transferts budgétaires proposés dans le document dont copie demeure ci-annexée, et d'autoriser M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à procéder aux inscriptions pertinentes aux livres de la Ville.

États comparatifs des revenus et dépenses – Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, dépose devant ce conseil deux états comparatifs. Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 août 2017, et ceux de la même période pour l'exercice précédent. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Demande de dérogation mineure - 804, 10^e avenue Potvin

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure soumise par M^{me} Aline Langelier Morin, dans une lettre datée du 28 août 2017, visant la diminution de la marge de recul avant applicable à une remise;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas, de l'avis du conseil, atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le fait de ne pas accorder cette dérogation mineure causerait un préjudice sérieux à la demanderesse;

CONSIDÉRANT l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville aux termes de la résolution numéro 5-2017, adoptée le 29 août 2017;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, en sa qualité d'inspecteur des bâtiments, à l'effet que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du fait que le conseil serait saisi de cette demande de dérogation mineure a été publié au moins 15 jours francs avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que personne n'a fait valoir, avant la présente séance, d'objection à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et qu'aucune objection n'est soulevée lors de la présente séance;

248-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, soit la diminution de 6 mètres à 5,35 mètres, de la marge de recul avant pour la remise annexée à la résidence située au 804, 10^e avenue Potvin, à La Pocatière, et de transmettre une copie de cette résolution à la demanderesse.

Service de téléphonie IP hébergée - Modification de la résolution d'attribution de contrat

249-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER la résolution numéro 16-2017, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2017, en remplaçant le 2^e paragraphe de la résolution et le certificat de la trésorière par les suivants :

« DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense totale de 143 380,23 \$, taxes incluses, payable en partie à même le surplus libre de la Ville et en partie à même ses prévisions budgétaires;

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, en partie au surplus libre de la Ville et en partie à même ses prévisions budgétaires. »

Travaux de correction de pavage

250-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER des travaux de pavage sur les rues du Cheminot et de la Vigie et sur la 9^e rue boulevard Desrochers pour en rectifier le profil;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 10 000 \$, toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville, pour payer le coût d'achat d'asphalte ainsi que le coût de location d'une paveuse avec opérateur et équipe de travail.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Aménagement d'un plateau multidisciplinaire

251-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCRÉTER les travaux d'aménagement d'un plateau multidisciplinaire sur un emplacement situé derrière les jeux d'eau, étant une partie du terrain acquise par la Ville derrière la Villa Saint-Jean, connue comme une partie du lot 4 772 773 du cadastre du Québec;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense maximale de 12 500 \$, payable comme suit : un montant de 2 500 \$ en 2017, à même le surplus libre de la Ville, et la balance de 10 000 \$ en 2018, à même les prévisions budgétaires.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour 2017, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup - Tarifs 2018

252-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière approuve les tarifs 2018 du Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup, tels qu'ils apparaissent à l'avis public émis par M^e Georges Deschênes, greffier de ladite Ville, le 27 septembre 2017, en vertu du règlement numéro 1307 de cette municipalité.

Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 – Approbation

253-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016, tel que présenté par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, et déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 29 août 2017.

Local au 2^e étage de l'hôtel de ville – Bail en faveur de MicroCrédit KRTB

254-2017 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le bail à être consenti par la Ville de La Pocatière en faveur de MicroCrédit KRTB relativement à un local situé au 2^e étage de l'hôtel de ville, identifié comme le bureau 3, pour une période de deux ans commençant le 1^{er} janvier 2018, et ce, aux loyer, termes et conditions stipulés audit bail;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent - Modification

ATTENDU que la Ville de La Pocatière a accepté de signer l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent, conclue entre le Conseil des arts et des lettres du Québec, les MRC de Kamouraska, Matanie, La Matapédia, La Mitis, des Basques, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata, et les villes de Matane, Mont-Joli, Rimouski et Rivière-du-Loup, et à laquelle sont intervenus le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement;

ATTENDU qu'aux termes de cette entente, la Ville s'était engagée à une participation de 10 000 \$ pour chacun des exercices suivants : 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

ATTENDU que la Ville s'est entendue avec ses partenaires pour modifier le montant de sa contribution pour le reste de la durée de l'entente;

255-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la participation de la Ville de La Pocatière dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent passe de 10 000 \$ à 5 000 \$ pour les exercices 2017-2018 et 2018-2019;

QUE M. Daniel Chabot, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2017-2018 - Demande de soutien

256-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière dépose une demande de soutien dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2017-2018 pour l'aider dans l'élaboration d'une politique des aînés et du plan d'action qui en découle;

QUE M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville, soit désignée comme personne responsable du projet pour la Ville et interlocuteur auprès du ministère pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du projet de démarche MADA.

Programme de subvention pour projets spéciaux - Association pocatoise des personnes handicapées

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un montant de 300 \$ au budget du programme pour les projets spéciaux;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par M^{me} Amélie St-Hilaire, régisseuse aux Services récréatifs, culturels et communautaires, dans une fiche synthèse datée du 25 septembre 2017;

257-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCORDER une subvention de 300 \$ à l'Association pocatoise des personnes handicapées inc., pour soutenir l'organisation d'une activité visant à souligner le 40^e anniversaire de fondation de l'organisme ainsi que la fête de Noël, laquelle activité sera tenue le 24 novembre prochain.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

L'Halloween à La Pocatière - Autorisations

258-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER, à l'occasion de l'événement L'Halloween à La Pocatière, le 28 octobre prochain, la fermeture :

1. entre 17 h et 23 h, pour l'ensemble de l'événement, du segment de la 4^e avenue Painchaud situé entre la 2^e rue Guimond et la 9^e rue boulevard Desrochers;
2. entre 19 h 45 et 20 h 45, pour le passage de la parade, dont le trajet est le suivant : départ du Centre Bombardier, sur la 9^e rue boulevard Desrochers en direction de la 4^e avenue Painchaud, de là vers la 1^{re} rue Poiré en direction de la 5^e avenue Mailloux, et de là en direction de la 9^e rue boulevard Desrochers, pour le retour au Centre Bombardier;

le tout, sujet au respect des conditions stipulées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour toute partie du tracé qui relève de sa gestion, et à l'application des mêmes mesures sur la partie du tracé sous la responsabilité de la Ville;

D'AUTORISER, dans le cadre des activités de l'Halloween à La Pocatière, le déploiement d'un feu d'artifice devant être fait par un artificier professionnel, selon les normes en pareil domaine et aux conditions stipulées par l'assureur de la Ville, le cas échéant;

D'AUTORISER la sortie de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement des activités dans le cadre de L'Halloween à La Pocatière 2017, notamment pour la Grande bataille de feuilles mortes, le 21 octobre, et pour la fermeture de la 4^e Avenue, le 28 octobre;

D'AUTORISER la sortie de personnel et d'équipement des Travaux publics de la Ville pour collaborer à l'organisation et la tenue des activités tenues dans le cadre de L'Halloween à La Pocatière;

D'AUTORISER M. Daniel Chabot, directeur général, à présenter une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les 26, 27 et 28 octobre 2017, et, à cet effet, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

Le Fonds de solidarité Ristigouche - Contribution de la Ville

259-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière contribue pour un montant de 1 000 \$ à la Campagne Solidarité Ristigouche qui vise à supporter cette municipalité dans le cadre des poursuites qu'elle subit de la part de la pétrolière Gastem;

QUE la Ville de La Pocatière demande à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités de faire front commun auprès des gouvernements et de toutes les instances intéressées afin de soutenir concrètement la municipalité de Ristigouche-Est pour faire déclarer que lesdites poursuites sont abusives et qu'il doit y être mis fin sans délai.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

Coopérative Forêt d'Arden - Projet de crédits carbone éducatifs - Participation de la Ville

260-2017 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER les termes de l'Entente d'aide financière à la mise en oeuvre de la Bourse du carbone Scol'ÈRE dans le milieu pocatois, laquelle sera signée avec la Coopérative Forêt d'Arden conjointement par la Ville de La Pocatière et la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Cette entente permet d'offrir dans nos écoles primaires l'accès au programme éducatif de la Bourse du carbone Scol'ÈRE, un projet éducatif novateur permettant l'adoption de nouvelles habitudes de consommation responsable et d'actions concrètes qui favorisent des retombées locales, durables et quantifiables dans tous les milieux;

DE DÉCRÉTER une dépense de 1 500 \$ par municipalité, soit 500 \$ chacune par année pour les trois prochaines années;

D'AUTORISER M. Daniel Chabot, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2017, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Guignolée de l'option Médias du Cégep de La Pocatière - 5^e édition - Barrage routier

261-2017 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la tenue d'une activité de type barrage routier lors de la grande guignolée des médias par l'option Médias du Programme Arts, lettres et communications du Cégep de La Pocatière, le jeudi 7 décembre 2017, entre 8 h et 16 h, à l'intersection de la 1^{re} Rue et de la 6^e Avenue. Les dons amassés à cette occasion seront entièrement remis à la Société Saint-Vincent-de-Paul, section de La Pocatière. Cette autorisation est conditionnelle au respect, par les organisateurs, de toutes les conditions énoncées pour une telle activité au règlement numéro 14-2008 de la Ville de La Pocatière, concernant le colportage et la sollicitation. Sujet également à ce que les organisateurs obtiennent l'autorisation du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports avant la tenue de l'événement et qu'ils se conforment à toutes procédures ou exigences du MTMDET et de la Sûreté du Québec pour la tenue de tels événements;

D'AUTORISER la sortie, à cette occasion, de pompiers et de véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, pour sécuriser les lieux lors de l'installation et de la désinstallation du barrage routier.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2017.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la Ville de La Pocatière prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Kamouraska, en conformité avec l'article 6 du Programme;

262-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* 2018 au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Kamouraska;

D'AUTORISER M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Daniel Chabot, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a, depuis le dépôt de son dernier pareil rapport, engagées en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 11-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions des personnes présentes portent sur les sujets suivants :

- Microcrédit KRTB - Activités de financement pour de petites entreprises
- Aménagement d'un plateau multidisciplinaire - Utilisation projetée
- Travaux de correction de pavage - Correction de profil
- Parc Desjardins intergénérationnel - Vandalisme sur le terrain de pétanque la semaine dernière - Demande à la Sûreté du Québec pour une surveillance accrue
- Règlement régissant la démolition d'immeubles - Demandes par les propriétaires de deux immeubles - Imposition de délais pour la reconstruction - Pas applicable en l'espèce
- Dernière séance du conseil actuel avant les élections municipales - Remerciements aux élus qui quittent
- Grand Labyrinthe de La Pocatière - Entente signée entre le promoteur et la Ville - Promotion conjointe avec L'Halloween à La Pocatière

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

263-2017 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 35.